

Historique de l'action du CAC 38 en matière d'emprunts toxiques à Grenoble Alpes Métropole

Grenoble Alpes Métropole, la communauté d'agglomération de Grenoble, a eu la main malheureuse dans les années 2000 en ayant recours à des emprunts placés par DEXIA, l'ex banque des collectivités locales (Crédit Local de France, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations).

Contre des taux légèrement plus bas que ceux du marché (- 0,4 %), la métro a souscrit des emprunts exotiques, basés sur le taux de change Euro / Franc Suisse, ou sur la différence entre les taux de change Euro / Dollar et Euro / Franc Suisse, ou encore dont le taux est fonction de la différence sur les marchés financiers entre les taux de l'argent à court terme (le CMS 3ans) et de l'argent à long terme (CMS 10 ans).

L'ex président de la Métro, M Didier Migaud, pourfend désormais de son poste de premier président à la Cour des Comptes le recours par les collectivités locales à ces emprunts qui n'ont pas grand chose à voir avec le financement simple qui était la règle dans les années antérieures à 2000 : des taux fixes ou indexés sur une référence simple.

Les emprunts dits « structurés » comportent de véritables mécanismes de spéculation : sur les taux de change entre monnaies, ou sur les taux des marchés. Ce n'est pas dans la compétence des collectivités locales que de spéculer, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises par l'Etat dans des circulaires, et par les Chambres Régionales des Comptes dans leurs jugements.

Ainsi depuis la hausse du Franc Suisse, considéré par les investisseurs comme une valeur refuge depuis la crise de 2008, les taux des emprunts basés sur son cours de change s'envolent, et passent de 3,70 % à plus de 12 %, et pourraient, en l'absence de soutien de la banque nationale helvétique, se hisser jusqu'à 25 % !!

La métro a vu ses intérêts d'emprunts exploser à partir de 2010-2011. De 9,4 millions d'euros en 2009, les intérêts de la dette sont passés en 2011 à 12,2 millions d'euros, et étaient prévus (tous budgets confondus) pour 2012 à 13,7 millions d'euros . Ils devraient passer à plus de 14 millions d'euros en 2013, alors que l'endettement est toujours sensiblement équivalent.

Sur 365 Millions€ d'emprunts, ce sont plus de 98 Millions€ qui peuvent être définis comme « structurés », soit plus du quart, et 77 Millions€ (plus de 21 %) qui doivent être considérés comme particulièrement toxiques, car soit basés sur des taux de change soit basés sur les pentes de taux...

En deux ans, 2012 et 2013, c'est plus de 4 millions d'euros qui ont été payés en intérêts aux banques, alors que ces frais auraient pu être évités en souscrivant des emprunts « ordinaires » !!

Un certain nombre de collectivités ont adhéré à l'association des « acteurs publics contre les emprunts toxiques » .

Sassenage, St Etienne, et quelques départements dont la Seine St Denis ont obtenu satisfaction, partielle ou totale devant les tribunaux. Actuellement, plus de 300 collectivités ont déposé un tel recours.

En 2011, Gilles Kuntz, pour le groupe ADES de la Ville de Grenoble, avait saisi le président de la Métro au sujet des emprunts à risques. L'échéance de 2011 avait été sécurisée par un swap passé avec la société générale (l'échéance de 2011 aurait du coûter 1 ,805 M€) et Marc Baietto, Président de la Métro répondait alors qu'il n'envisageait pas d'aller en justice.

Février 2012 : Le CAC intervient en commission des Finances de la Métro pour souligner le risque attaché à certains emprunts. L'intervention porte sur le souhait du CAC de ne pas voir augmenter les impôts des contribuables à la suite de la hausse des taux d'intérêts à payer aux banques. Le CAC demande à la Métro d'adhérer à l'Association « Acteurs Publics contre les emprunts toxiques »

Malgré quelques contacts informels, la Métro ne nous répond plus.

Janvier 2013 : Le CAC intervient à nouveau par une lettre au président de la Métro. Il redemande à la collectivité d'adhérer à l'association « Acteurs publics contre les emprunts toxiques », lui recommande un moratoire sur le paiement des intérêts, de provisionner le risque et d'engager un recours contre DEXIA. Nous demandons alors des documents pour pouvoir analyser la dette de la Métro (Etat de la dette, contrats d'emprunts et de swaps). Nous recevons une réponse en Mars n'écartant plus le recours en justice et la consignation des fonds. Et quelques jours plus tard, on nous ouvre l'accès au site de téléchargement de fichiers de la Métro. Nous avons accès aux documents demandés. Une délibération du conseil communautaire autorise le président à saisir la justice. Mais le recours n'est pas encore déposé.

Après analyse des documents, nous parvenons à la conclusion que les surcoûts liés aux emprunts toxiques se sont élevés à plus de 5 millions d'euros sur 13 millions d'intérêts annuels.

Nous écrivons alors à nouveau à la Métro début Avril 2013 en insistant sur l'urgence de l'assignation de DEXIA, et en recommandant à nouveau la consignation des intérêts.

Le 25 Avril, nous tenons une conférence de presse qui donnera lieu à un article du Dauphiné Libéré.

En Mai 2013, la Métro nous répond que le recours est en train d'être déposé, et que la suspension du paiement des intérêts ne pourra avoir lieu qu'après l'assignation de DEXIA.

Où en sommes nous en février 2014 ?

Le recours en justice est maintenant déposé et la Métro s'est réjouie de la décision du conseil constitutionnel sur la loi de validation des contrats antérieurs dépourvus de TEQ.

Les intérêts 2013 de l'emprunt concerné ont été payés sur la base du taux légal (0,04 %) et une provision non budgétaire a été constituée, protégeant la collectivité en cas de décision défavorable du TGI de Nanterre.

Nous attendons maintenant cette décision.

Les 11 communes de la Métro qui ont souscrit des emprunts toxiques ont été saisies par lettre en Juin 2013, et relancées en Septembre 2013. Six d'entre elles nous ont répondu : Grenoble, Eybens, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Fontaine, Seyssins (dont nous avons rencontré l'adjoint au finances et le DGS le 18 Décembre).